

# COMMUNE DE MIEGE

## VOTATIONS FEDERALES, CANTONALE ET COMMUNALE DU 10 JUIN 2018

L'Assemblée primaire de la Commune de Miège est convoquée le 10 juin 2018 afin de se prononcer sur :

### *En matière fédérale :*

- L'initiative populaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 « **Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (initiative Monnaie pleine)** »;
- La loi fédérale du 29 septembre 2017 « **sur les jeux d'argent (LJar)** ».

### *En matière cantonale :*

- La décision du 9 mars 2018 concernant **le soutien financier à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver « Sion 2026 »**.

### *En matière communale :*

- **La Fusion des communes municipales de Miège, Venthône et Veyras.**

Sont considérés comme citoyens bénéficiant du droit de vote : tous les Suisses et Suissesses âgés de 18 ans révolus, qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération et du Canton.

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance utilise le matériel reçu à son domicile en suivant les instructions inscrites sur l'enveloppe de transmission. **Nous vous rappelons que les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres devant le bâtiment administratif seront considérées comme nulles.**

Dépôt de l'enveloppe de transmission à la Commune : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le jour du scrutin.

Vote à l'urne : **n'oubliez pas de vous munir de la FEUILLE DE REEXPEDITION SIGNEE qui tient lieu de carte civique, vous la trouverez dans l'enveloppe de transmission reçue à votre domicile.**

### Ouverture du bureau de vote : **Bureau communal**

Samedi	09.06.2018	18h00-19h00
Dimanche	10.06.2018	10h30-11h30

L'Administration communale :

Miège, le 7 mai 2018